

FICHE TECHNIQUE DU PRODUIT - SPÉCIFICATION - AVENO NV

Aveno NV - Nieuwelandenweg 32 /1 - 2030 Antwerpen - Belgium
 TEL: +32 3 544 18 17 - aveno@aveno.be
 VAT: BE 0864 281 282



Date d'impression 23/01/2025
 Date de la version : 23/09/2016

Informations générales sur les produits

FR

244-0

Numéro et nom de l'article | **VP731 Fondue Oil Delizio 6x1L**
 Ingrédients | Huiles raffinée (tournesol, tournesol HO, Pomace, Mais, Pépins de raisin),
 herbes (thym, laurier, romarin)

Origine | EU
 Intrastat / Code douanier | 15179091
 Durée de conservation | 104 semaines
 Conditions de stockage (y compris le transport) | frais, sec et sombre. Éviter les variations de température

Applications et caractéristiques

Applications | huile de friture professionnelle
 Aspect visuel | clair
 Goût/odeur | Typique

Caractéristiques physiques et chimiques EX Works

Acides gras libres | Max. 0,50 %
 Humidité et volatiles | Max. 0,10 %
 Indice de peroxyde (au remplissage) | Max. 2,00 meq/kg

Teneur en matières grasses solides par RMN |

	Min	Max
15 °C	-	-
20 °C	-	-
30 °C	-	-

Esters glycidiques

max. 1000µg/kg (règlement (UE) 2023/915 de la Commission)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Benzo(a)pyrène (BaP) max 2µg/kg

Somme des PAK max 10,0 µg/kg

Conformément au règlement de la Commission UE 2023/915

Résidus de pesticides

Conformément au RÈGLEMENT (CE) No 396/2005 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 février 2005

concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil

Dioxines

Niveau maximal (PCDD+PCDF) OMS-PCDD/F-TEQ = 0,75 pg/g conformément au règlement CE 2023/915

Niveau maximal (PCB (OMS-PCDD/F-PCB-TEQ) = 1,25 pg/g conformément au règlement CE 2023/915

Métaux lourds

Cd <0,10mg/kg ; Pb <0,10mg/kg

Conformément au règlement de la Commission UE 2023/915

Informations nutritionnelles

Valeurs nutritives par 100g

Energie	3700 kJ 900 kcal
Graisses	100,00 g
dont acides gras saturés	11,00 g
dont acides gras mono-insaturés	44,00 g
dont acides gras polyinsaturés	45,00 g
Glucides	0 g
dont sucres	0 g
Protéines	0 g
Sel	0,00 g

Déclarations

Convient pour

Source potentielle d'OGM :	no
Identity preserved:	not applicable
L'étiquetage des OGM est obligatoire (UE 1830/2003) :	no
GMO status evidence: By Suppliers Declaration	
Conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 et 1830/2003	

Végétaliens	yes
Végétariens	yes
Cœliaques (<20 ppm)	yes

RSPO: no

Source animale : no

Emballage

Emballage (unité commerciale)		6x1L bouteille en verre dans une boîte en carton
Palettisation		80 unité commerciale
# par couche		16 unité commerciale
# couches		5 unité commerciale

Conformité au règlement

- Règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE.
- RÈGLEMENT (UE) No 10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Arrêté royal du 11 mai 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Arrêté royal du 12 juin 2017 modifiant l'arrêté royal du 11 mai 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- RÈGLEMENT (UE) 2023/1442 DE LA COMMISSION du 11 juillet 2023 modifiant l'annexe I du règlement (UE) no 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, en ce qui concerne les modifications des autorisations de substances et l'ajout de nouvelles substances

Informations sur les allergènes (liste LEDA)

Ingrédients	Dans les matières première	Sur la ligne de production	En usine
Céréales contenant du gluten	-	-	n
Blé	-	-	n
Seigle	-	-	n
Orge	-	-	n
Avoine	-	-	n
Épeautre	-	-	n
Blé du Khorasan	-	-	n
Crustacés	-	-	n
Œufs	-	-	n
Poisson	-	-	n
Arachides (huile d'arachide raffinée)	-	y	-
Soja	-	-	n
Lait (y compris le lactose)	-	-	n
Noix (d'arbre)	-	-	n
Amande	-	-	n
Noisette	-	-	n
Noyer	-	-	n
Noix de cajou	-	-	n
Noix de pécan	-	-	n
Noix du Brésil	-	-	n
Pistache	-	-	n
Noix de macadamia	-	-	n
Céleri	-	-	n
Moutarde	-	-	n
Graines de sésame	-	-	n
Dioxyde de soufre et sulfites (E220 - E228)	-	-	n
Lupin	-	-	n
Mollusques	-	-	n